

Objet du marché :

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE DE
FOURNITURES COURANTES ET SERVICES ET DE MAINTENANCE A
DESTINATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Question :

Bonjour,

- *Quelle est la différence entre la ligne 11 et la ligne 12, qui possèdent le même libellé : analyse de matériaux en laboratoire au microscope optique à la lumière polarisée, analyse et le traitement du labo*
 - *Pouvez-vous nous expliquer la ligne 132 : TER 1500 : Pourcentage de marge appliquée au prix fournisseur*
- Vous en remerciant,
Cordialement.*

Réponse de la Ville de Valenciennes :

La ligne 11 correspond aux analyses MOLP (analyse de matériaux en laboratoire au microscope optique à la lumière polarisée, analyse rapide à l'aide d'un microscope, on peut avoir cette analyse dans la journée si échantillon déposé le matin).

La ligne 12 correspond aux analyses META (analyse de matériaux en laboratoire au microscope optique à la lumière polarisée, pour réaliser cette analyse , il y a une préparation de l'échantillon avec un produit, ensuite ça passe dans un four pour être analysé, au minimum nous avons le rapport du laboratoire une journée après le dépôt de l'échantillon).

Concernant la ligne 132 TER 1500 : Le pourcentage s'applique sur le prix du fournisseur de l'entreprise après remise (montants apparents sur facture). Pour l'analyse de ce critère nous avons mis dans le DQE un montant de produit annuel (hors BPU) pour chaque lot. Avec le pourcentage indiqué, nous avons le montant de la marge, ainsi la ligne est analysée.